

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
RECOULES DE FUMAS - COMMUNE

Séance du jeudi 09 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RECOULES-DE-FUMAS**

Délibération N° DE_2026_021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil), sous la présidence de Christophe SUDRE.

Présents : Christophe SUDRE, Daniel BOUSSUGE, Marianne ROCHET, Jacques BONNET, Christine MOULIN, Jean-François OSTY, Perrine CHOQUET

Représentés :

Absents :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Perrine CHOQUET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Etablissement d'une liste pour renouveler la commission des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La durée de cette commission correspond à celle du mandat du conseil municipal et les nouveaux commissaires doivent être nommés par directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

La commune possédant moins de 2000 habitants, la commission est composée, outre le maire qui en assure la présidence, de six titulaires et de six suppléants, désignés à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité procède à l'élaboration d'une liste de présentation de douze noms pour la désignation de six commissaires titulaires et une liste de douze noms pour la désignation de six commissaires suppléants.

Membres titulaires

1. Mme BASTARD Isabelle, 5 rue du Pinet Les Faux 48100 Recoules de Fumas

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

048-214801243-DE_2026_021-DE

AGEDI

2. Mme BOULARD Célia, 6 chemin de Moundottes, 48100 Recoules de Fumas
3. M. BOUSSUGE Daniel, 2 chemin de la Crouzette, 48100 Recoules de Fumas
4. M. CHAZAL Jean-Paul, 1 chemin de Béteille, 48100 Recoules de Fumas
5. M. DELMAS Christian, 6 route du Pont Neuf, 48100 Recoules de Fumas
6. Mme MOULIN Christine, 3 rue du Verdio Les Faux, 48100 Recoules de Fumas
7. M. OSTY Jean-François, 2 Feybesse, 48100 Recoules de Fumas
8. Mme PALLUAU Sandrine, 9 route du Moulin, 48100 Recoules de Fumas
9. M. ROUZEYRE Marcel, 1 Champ del Serre, 48100 Recoules de Fumas
10. Mme ROUZEYRE Sandrine, 3 route du Pont Neuf, 48100 Recoules de Fumas
11. M. SAINT-LEGER Daniel, 6 rue du Plot Les Cayres, 48100 Recoules de Fumas
12. M. CARICONDO Alain, 2 route du Pont Neuf, 48100 Recoules de Fumas

Membres suppléants

1. Mme ASTRIE Monique, 2 chemin de Moundottes, 48100 Recoules de Fumas
2. M. BALEZ Francis, 9 rue du Trucaillou, 48100 Recoules de Fumas
3. Mme BALEZ Michelle, 1 rue du Pinet Les Faux, 48100 Recoules de Fumas
4. M. BONNET Jacques, 7 Feybesse, 48100 Recoules de Fumas
5. M. BONNET Pierre, 2 Feybesse-Haute, 48100 Recoules de Fumas
6. M. NEGRON Patrick, 3 rue du Trucaillou, 48100 Recoules de Fumas
7. Mme TONDUT Corinne, 4 rue de la Sogne Les Cayres, 48100 Recoules de Fumas
8. Mme CHOQUET Perrine, 4 rue de la Vicairie, 48100 Recoules de Fumas
9. M. EVRARD Christian, 5 route du Moulin, 48100 Recoules de Fumas
10. Mme MAZEL Josiane, 3 impasse du Barry, 48100 Recoules-de-Fumas
11. Mme ROUZEYRE Marie-Hélène, 5 rue du Trucaillou, 48100 Recoules-de-Fumas
12. M. VIGNE Fabien, 1 rue du Toni, 48100 Recoules-de-Fumas

Autorise M. le maire a transmettre cette liste au service compétent.

Le secrétaire de séance
Perrine CHOQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 15/04/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme

M. le maire, Christophe SUDRE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative.